

Le Kremlin-Bicêtre, le 14 février 2023

**A l'attention de Mme GANIAGE et  
M. RENAUD, garants de la CNDP**  
(envoi par courriel : ganiage-renaud@garant-cndp.fr)

**Objet : Concertation préalable relative au projet d'établissement pénitentiaire à Noiseau**

Madame, Monsieur,

Vous m'avez fait parvenir, par courrier en date du 12 février, une demande de prolongation de la concertation préalable de deux à trois semaines pour le projet d'établissement pénitentiaire à Noiseau.

La concertation, prévue pour une durée de six semaines du 9 janvier au 17 février, a bénéficié d'une forte participation, avec la présence de six cents personnes lors de la réunion publique du 19 janvier, d'une quarantaine de personnes à l'atelier et à la visite de site du 1<sup>er</sup> février, et de cinquante-cinq personnes à la réunion du 10 février.

L'APIJ a également reçu dès à présent 825 contributions sur le registre en ligne, ainsi qu'un nombre conséquent d'observations sur les registres papier (le maire de Noiseau nous ayant demandé de lui déposer deux registres papier supplémentaires).

L'ensemble du dispositif de concertation, dans le calendrier initialement fixé, permet donc d'ores et déjà une forte participation du public.

Vous m'indiquez par ailleurs que plusieurs questions formulées « *n'ont pu être abordées de manière des plus détaillées que, au mieux, lors de la réunion publique* ». Je tiens à souligner que dès le lancement de la concertation, l'APIJ a prévu, en complément de la réunion publique, plusieurs temps de rencontre et d'échanges destinés à approfondir certaines thématiques et à répondre directement aux questions des participants :

- Un atelier sur le thème de l'insertion urbaine et paysagère et sur l'interface avec l'agro-quartier (qui prévoyait de traiter, entre autres, les co-visibilités de l'établissement avec l'extérieur et de débattre des accès possibles à l'établissement)
- Un atelier sur le thème de l'environnement, des espaces naturels et agricoles
- Une permanence

Les deux ateliers précités se sont tenus respectivement les 1<sup>ers</sup> et 10 février, et la permanence aura lieu le 15 février.

Lors de l'atelier du 1<sup>er</sup> février, à la demande du public, des thèmes qui n'étaient pas initialement prévus ont été abordés notamment la sécurité, les sites alternatifs étudiés et le trafic routier. D'autres questionnements ont pu émerger en séance notamment sur la compatibilité du projet avec le SDRIF et le PLU, les compensations environnementales et les compensations agricoles envisageables, les impacts du projet sur l'équilibre hydrologique du site, la pollution lumineuse et l'éventuel impact que la construction de l'établissement pénitentiaire pourrait avoir sur les zones de chasse actuelles.

De nombreuses réponses ont été apportées en séance et d'autres ont été apportées lors de l'atelier du 10 février, notamment sur les thématiques environnementales. Cet atelier a également été l'occasion de nombreuses questions/réponses et d'échanges avec le public, que ce soit sur le thème initial de l'atelier (environnement, espaces naturels et agricoles) ou sur d'autres sujets, notamment concernant le choix du site.

La permanence à venir offrira quant à elle au public la possibilité d'avoir des échanges individuels avec le maître d'ouvrage, ce qui permettra aux participants d'approfondir certaines thématiques ou de traiter celles qui n'auraient pas pu être abordées lors des précédents temps de rencontre. Il est prévu à cette permanence la présence de l'administration pénitentiaire, permettant d'approfondir les sujets liés à la sécurité aux abords des établissements pénitentiaires comme vous l'avez suggéré.

L'ensemble des temps de rencontre prévus dans le cadre de la concertation me semble donc suffisant pour permettre des débats approfondis avec le public, et n'appelle donc pas d'événements supplémentaires.

Concernant la réponse aux contributions déposées sur le registre, au vu du nombre très important de ces contributions, l'APIJ a, avec votre accord, mis en ligne une page « Réponse à vos contributions » pour traiter les questionnements récurrents. Nous allons, à l'issue de la concertation, prendre le temps nécessaire pour affiner ces réponses, et laisserons le site (avec les réponses complémentaires) accessible au public. Il n'est donc pas nécessaire de prolonger la concertation pour garantir la réponse aux contributions déposées sur le registre.

Enfin, une prolongation de la concertation ne permettrait pas d'apporter plus de réponses techniques que celles déjà communiquées au public. En effet, l'apport d'éléments plus détaillés nécessite la mise en œuvre d'études réalisées directement sur site, qui nécessitent pour plusieurs d'entre elles plusieurs mois, et qui ne pourront donc pas être réalisées pendant une éventuelle prolongation de la concertation. Je souhaite dans ce contexte rappeler que la concertation est un premier temps d'échange avec le public et intervient de manière préalable à la réalisation des études qui permettront d'apporter des réponses plus détaillées sur l'ensemble des thématiques. La concertation précède notamment l'étude d'impact environnementale qui sera réalisée si l'APIJ choisit de continuer le projet.

Pour l'ensemble des raisons exposées précédemment, l'APIJ n'a donc pas prévu de prolonger la concertation réglementaire en cours. Pour autant, le dialogue avec le public et les acteurs locaux se poursuivra et des temps d'échanges avec le public seront organisés dans les prochains mois, notamment lorsque certaines études auront abouti. De nouvelles phases réglementaires d'association du public seront également prévues dans le cadre de la Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme et de la Déclaration d'Utilité Publique si le projet se poursuit.

Restant bien entendu à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

**Pour le directeur général, par intérim,  
Guilhem BLANCHARD, directeur, adjoint au directeur général**